



## Commune de BROCHON

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 FÉVRIER À 18H45

Date de convocation : 30 janvier 2025

**PRESENTS** : Madame Martine FILLIOD, Messieurs Dominique DUPONT, Denis DERREZ, Mathieu ANDRÉ, Joël JALLET, Philippe DIDIER, Philippe SOVCIK, André GEOFFROY, Joffrey LAMBERT.

**ABSENT EXCUSÉ** :

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** :

Monsieur Olivier GAUGRY donne pouvoir à Monsieur Philippe SOVCIK.  
Madame Martine POTOT donne pouvoir à Madame Martine FILLIOD  
Madame Véronique BARDET donne pouvoir à Philippe DIDIER  
Monsieur Brahim EL GARTI donne pouvoir à Monsieur Dominique DUPONT

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLIOD,

**Début de séance : 18h45**

**1- Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18/12/2024
- Renouvellement de signature de « la convention préalable voirie conseil départemental »
- Lancement de l'aménagement de la rue du Tilleul et de la route des Grands-Crus, avec autorisation de demande de subventions et de signatures de devis
- Autorisation de demande de subvention et de signature de devis pour « les fenêtres de l'école de BROCHON »
- Autorisation de demande de subvention et de signature de devis pour « la désimperméabilisation d'une partie de la cour de l'école »
- Tableau 2024 des effectifs de BROCHON
- Questions diverses.
  
- A la demande de Monsieur le Maire, une délibération est rajoutée concernant une autorisation de demande de subvention et de signature de devis pour la réfection de voirie de la rue de la Ruotte et du chemin de Saule à BROCHON.

## **2- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 18 décembre 2024.

*Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0*

## **3- Renouvellement de signature de « la convention préalable voirie conseil départemental » :**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la convention préalable de sollicitation des Services Départementaux en matière de voirie est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Cette convention permet à la commune de faire appel aux Services Départementaux pour intervenir sur la voirie communale et également de profiter de plusieurs prestations comme le prêt de panneaux, la fourniture de matériels, les travaux d'entretien de chaussées, le déneigement, etc...

Monsieur le Maire précise qu'il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour 3 ans à partir de début janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2027, avec autorisation de Monsieur le Maire de reconduire cette convention pour les années suivantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la « Convention préalable de sollicitation des Services Départementaux en matière de voirie », pour 3 ans et pour la reconduction de ladite convention sur les années suivantes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier pour cette année et les années à venir.

*Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0*

## **4- Autorisation de demande de subvention et de signature de devis pour « l'Aménagement de la rue du Tilleul et de la RD 122 » :**

**« Annule et remplace la précédente, (même numéro de délibération et même date) pour erreur matérielle (motif : rajout des frais de maîtrise d'œuvre de 2,01 % de la somme total des travaux) »**

Dans la continuité des travaux de l'aménagement des rues du vieux Bourg de BROCHON commencé en 2023, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre ce projet à partir de 2025, sur la rue du Tilleul, place Crébillon et rue du meix, en englobant la route des Grands-Crus au sein du projet. Il est important de relancer ces travaux pour la nécessité de la sécurité des riverains, des lycéens et des automobilistes empruntant ces rues, ainsi que dans la poursuite d'une démarche de dé perméabilisation des sols de BROCHON.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet 2025 de travaux d'aménagement la rue du Tilleul et de la route des Grands-Crus, pour un montant total de **494 050,00 € HT**.
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « **La valorisation paysagère de la Route des Grands-Crus** » à hauteur de 50 % pour les travaux et la maîtrise d'œuvre et de l'Appel à projet sur la répartition du produit des Amendes de Police (AP) à hauteur de 25 % sur la partie sécurité.
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2025 de la commune.
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une voie communale ou une route départementale.
- **S'ENGAGE** à ne pas signer les devis avant l'autorisation de travaux du conseil Départemental et de ne pas les commencer avant l'attribution de celle-ci.
- **AUTORISE** le Maire à signer par la suite les devis et tous documents afférant à ce projet.
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

| TRAVAUX ROUTE DES GRANDS-CRUS ET RUE DU TILLEUL              |                                    |                          |                  |                           |
|--|------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------------------|
| AIDE CONCERNÉE   | SOLLICITÉE<br>OÙ<br>DÉJÀ ATTRIBUÉE | MONTANT<br>ÉLIGIBLE (HT) | %                | MONTANT DE<br>L'AIDE (HT) |
| Travaux : Valorisation paysagère de la Route des Grands-Crus | Sollicitée                         | 474 200,00 €             | 50 %             | 237 100,00 €              |
| Annexes Maîtrise d'œuvre                                     | Sollicitée                         | 19 850,00 €              | 50 %             | 9 925,00 €                |
| <b>Total des travaux<br/>+<br/>Maîtrise d'œuvre</b>          | <b>Sollicitée</b>                  | <b>494 050,00 €</b>      | <b>50 %</b>      | <b>247 025,00 €</b>       |
| Dont amendes de police (sur sécurisation et trottoirs)       | Sollicitée                         | 219 562,00 €             | 25 %             | 54 890,50 €               |
| <b>Total financement public</b>                              | <b>Sollicitée</b>                  | <b>494 050,00 €</b>      | <b>61,11 %</b>   | <b>301 913,96 €</b>       |
| <b>Auto financement du maître d'ouvrage en €</b>             |                                    | <b>494 050,00 €</b>      | <b>~ 38,89 %</b> | <b>192 136,05 €</b>       |

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**5- Autorisation de demande de subvention et de signature de devis pour « la fourniture et pose de menuiseries à l'école de BROCHON » :**

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la réfection des fenêtres de l'école et présente un devis de Voletronic de **de 9 401,00 € HT**, la société ayant déjà réalisée les portes en 2022 et les premières fenêtres en 2024.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réfection des fenêtres de l'école pour un montant **HT de 9 401,00 €**.
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte d'Or » à hauteur de 50 %.
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune pour 2025.
- **S'ENGAGE** à ne pas signer les devis avant l'autorisation de travaux du conseil Départemental et de ne pas les commencer avant l'attribution de celle-ci.
- **AUTORISE** le Maire à signer par la suite les devis et tous documents afférant à ce projet.
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

| AIDE CONCERNÉE                                  | SOLLICITÉE<br>OÙ<br>DÉJÀ ATTRIBUÉE | MONTANT<br>ÉLIGIBLE (HT) | %    | MONTANT DE<br>L'AIDE (HT) |
|---|------------------------------------|--------------------------|------|---------------------------|
| Conseil Départementale<br>« Village Côte-d'Or » | Sollicitée                         | <b>9 401,00 €</b>        | 50 % | <b>4 700,50 €</b>         |
| <b>Total des aides sollicitées</b>              |                                    | <b>9 401,00 €</b>        | 50 % | <b>4 700,50 €</b>         |
| Autofinancement du maître d'ouvrage             |                                    | <b>9 401,00 €</b>        | 50 % | <b>4 700,50 €</b>         |

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**5- Autorisation de demande de subvention et de signature de devis pour « la désimperméabilisation d'une partie de la cour de l'école » :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la création d'un espace vert dans la cour de l'école. Dans le cadre de l'objectif européen de « zéro artificialisation nette » (ZAN) » à l'horizon 2050, adopté par la loi climat et résilience en août 2021, la désimperméabilisation de la cour de l'école serait en cohérence cette année à BROCHON avec le projet de la route des Grands-Crus, ces projets étant tous deux dans une dynamique écologique de déperméabilisation su sol.

Monsieur le Maire présente un devis de la société Noirot de de **4 300,00 € HT** pour la partie travaux, ainsi qu'un autre devis de l'établissement Aubry de **1 023,89 € HT** pour la partie fleurissement concernant ce même projet, pour un total de **5 323.89 € HT**.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet désimperméabilisation de la cour de l'école pour un montant de **5 323.89 € HT**.
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte d'Or » à hauteur de 50 %.
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune pour 2025.
- **S'ENGAGE** à ne pas signer les devis avant l'autorisation de travaux du conseil Départemental et de ne pas les commencer avant l'attribution de celle-ci.
- **AUTORISE** le Maire à signer par la suite les devis et tous documents afférant à ce projet.
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

| AIDE CONCERNÉE                                  | SOLLICITÉE<br>OÙ<br>DÉJÀ ATTRIBUÉE | MONTANT<br>ÉLIGIBLE (HT) | %    | MONTANT DE<br>L'AIDE (HT) |
|---|------------------------------------|--------------------------|------|---------------------------|
| Conseil Départementale<br>« Village Côte-d'Or » | Sollicitée                         | <b>5 323,89 €</b>        | 50 % | <b>2 661,94 €</b>         |
| <b>Total des aides sollicitées</b>              |                                    | <b>5 323,89 €</b>        | 50 % | <b>2 661,94 €</b>         |
| Autofinancement du maître d'ouvrage             |                                    | <b>5 323,89 €</b>        | 50 % | <b>2 661,95 €</b>         |

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**6- Autorisation de demande de subvention et de signature de devis pour la réfection de voirie de la rue de la Ruotte et du chemin de Saule :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réfection de la rue de la Ruotte et du chemin de Saule pour l'année 2025. Ces travaux étant important pour la sécurisation des riverains empruntant cette rue et ce chemin de la commune de BROCHON.

Monsieur le Maire présente un devis de la société Eurovia pour un montant de **17 077.94 € HT.**

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de travaux de réfection de voirie de la rue de la Ruotte et du chemin de Saule pour un montant total de **17 077.94 € HT.**
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre dans le cadre du dispositif « **Voirie communale- Côte-d'Or** », à hauteur de 50 %.
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2025 de la commune.
- **S'ENGAGE** à ne pas signer les devis avant l'autorisation de travaux du conseil Départemental et de ne pas les commencer avant l'attribution de celle-ci.
- **AUTORISE** le Maire à signer par la suite les devis et tous documents afférant à ce projet.
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

| AIDE CONCERNÉE   | SOLLICITÉE<br>OÙ<br>DÉJÀ ATTRIBUÉE | MONTANT<br>ÉLIGIBLE (HT) | %    | MONTANT DE<br>L'AIDE (HT) |
|--|------------------------------------|--------------------------|------|---------------------------|
| « Voirie communale Côte-<br>d'Or »                     | Sollicitée                         | 17 077,94 €              | 50 % | <b>8 538,97 €</b>         |
| <b>Total des aides sollicitées en €</b>                |                                    | 17 077,94 €              | 50 % | <b>8 538,97 €</b>         |
| Autofinancement du maître d'ouvrage sur<br>somme total |                                    | 17 077,94 €              | 50 % | <b>8 538.97 €</b>         |

*Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0*

## 7- Tableau des effectifs de BROCHON :

Monsieur le Maire rappel à l'assemblée que,

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales.
- La loi n ° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- La loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- L'avis du comité technique paritaire (obligatoire en cas de suppression d'emploi), en date du 03 décembre 2024.

Conformément à l'article n° 34 de la loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

| Date et n° Délibération | Libellé fonction             | Temps travail hebdo | Catégorie | Grade   | Echelon | Statut      | Position    | Agent                        |
|-------------------------|------------------------------|---------------------|-----------|---|---------|-------------|-------------|------------------------------|
| 23/01/19<br>02-2019     | Secrétaire de mairie         | 35h                 | B         | Rédacteur territorial                                   | 6       | Titulaire   | Détaché     | Lucille ANGEBAULT            |
| 09/02/22<br>08-2022     | Adjoint administratif        | 28h                 | C         | Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | 2       | Contractuel | En activité | Karine PIETROWICZ            |
| 07/11/24<br>36-2024     | Adjoint administratif        | 35h                 | C         | Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | 5       | Contractuel | En activité | Marion KOSPICZEWICZ - BALEST |
| 14/09/11<br>30-2011     | Chef des services techniques | 35h                 | C         | Agent de maîtrise principal                             | 7       | Titulaire   | En activité | Joseph BRUNO                 |
| 15/09/2021<br>26/2021   | Agent technique              | 24h                 | C         | Agent technique   | 1       | Contractuel | En activité | Jean-François MASSON         |
| 15/12/2022<br>44-2022   | Agent technique              | 18.50h              | C         | Agent technique principal 2 <sup>ème</sup> classe       | 1       | Contractuel | En activité | Émilie LEGUELLEC             |
| 15/12/2022              | ATSEM                        | 31.50h              | C         | Agent de maîtrise                                       | 12      | Titulaire   | En activité | Magali PHAL                  |

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

## **8- Informations**

- Projet ATOL
- Réunion avec le syndicat viticole (chemins ruraux)
- PLU
- Festivités du centenaire Stéphane LIEGEARD
- Marathon des grands crus dimanche 12 octobre

## **9- Questions diverses :**

**Fin de séance : 20H30**

**Prochain conseil le jeudi 27 mars 2025**

Brochon,  
le 6 février 2025

Secrétaire de séance,



Monsieur Martine FILLOD

Le Maire,



Monsieur Dominique DUPONT